

**DÉCISION DU MAIRE**

N° D\_2024\_20

**Modification d'un marché de travaux**

**Le Maire de Saint-Léger-de-Linières,**

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération en date du 22 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;  
Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les articles L2123-1, L2194-1 à L2194-3 et **R.2194-8 à R.2194-9** du Code de la commande publique ;

**Considérant** les marchés publics d'extension et d'aménagement des ateliers municipaux ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Le marché de travaux attribué à l'entreprise Atelier LACOUR lot 11 meuniseries intérieures est modifié comme suit :

Montant initial : 25.888,23 € HT

Modification 2 : +118,51 € HT

Nouveau montant : 28.204,22 € HT

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

à Saint-Léger-de-Linières  
le 28 mai 2024,

Annie-Claude BESSON  
Adjointe déléguée



Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024

ID : 049-200082550-20240528-D\_2024\_20-CC

